

**Travail de Master – PEC 2023** (Dispositions d'Application TM sept. 2025)

Domaine : Santé

Filière : MSc en Sciences de la santé (MScSa)

Orientation : -

**1. Caractéristiques du module****2025-26**

Code : S.SA.390.TM.F.25

Type de formation :

 Bachelor  Master  MAS  DAS  CAS  Autres : ...

Type de module :

- Module obligatoire interprofessionnel
- Module obligatoire spécifique à l'orientation
- Module à option facultatif
- Module à option obligatoire
- Module travail de master
- Autres : ...

Niveau :

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Autres :

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
  - Module sur 2 semestres
  - Autres : module filé sur toute la durée de la formation
- Semestre de printemps
  - Semestre d'automne

**2. Organisation**

Crédits ECTS : 30 ECTS

Répartition du temps de travail : Temps de cours : 40h ; Temps de travail personnel moyen estimé : 860h

Lieu(x) de cours : principalement Lausanne

Langue principale d'enseignement :

- Français
- Allemand
- Autres
- Italien
- Anglais

**3. Prérequis**

- Avoir validé le module
- Avoir suivi le module
- Pas de prérequis
- Autres : les modules de méthodologie de recherche doivent être suivis en parallèle de l'avancement dans le module TM.

**4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage**

Compétences principales visées

- Evaluer les pratiques professionnelles ainsi que les savoirs issus de la recherche et de l'expérience pratique
- Contribuer au développement des connaissances et à l'évolution des pratiques
- Soutenir le transfert et l'échange des connaissances
- Impliquer les bénéficiaires et parties prenantes en tant que partenaires dans les prises de décisions et les projets

Objectifs généraux du module

Le TM permet à l'étudiant-e :

- d'élaborer une question de recherche en se basant sur les connaissances existantes ;
- de définir une problématique de recherche pertinente et cohérente ;
- d'identifier l'approche méthodologique quantitative ou qualitative la plus adaptée pour répondre à la question de recherche, et de mettre en œuvre cette méthode ;
- d'analyser et de discuter les résultats obtenus avec la rigueur scientifique nécessaire ;
- de tirer des conclusions et d'élaborer des perspectives pour sa profession sur la base de la démarche entreprise ;
- de rédiger le mémoire de master selon les standards de la communication scientifique ;
- de communiquer sur le travail réalisé de manière claire et efficace.

**5. Contenu et formes d'enseignement**

Contenus

L'ensemble des éléments qui définissent les contenus et l'organisation des TM figurent dans le document « Dispositions d'application – Travail de master » (DA TM).

Le TM consiste à réaliser dans son intégralité une démarche de recherche ou de projet en relation avec l'orientation suivie ou en lien avec l'interprofessionnalité (Règlement MScSa, article 18). Ce travail est en prise avec les intérêts de la pratique ou des milieux professionnels de la santé. Il aboutit à un document écrit (mémoire de master) et à une soutenance.

### Organisation de l'enseignement

Le TM est en principe mené par groupe de deux étudiant·es qui sont conjointement soutenu·es. Cependant, le TM est aussi un travail personnel dans lequel chaque étudiant·e doit faire la preuve de l'acquisition des compétences attendues.

#### Principales étapes du TM :

1. Choix du sujet
2. Dépôt de l'**Esquisse de projet TM** décrivant une première orientation du travail et proposition de la direction (DirTM), et codirection (CoDirTM) le cas échéant.
3. Elaboration du **Projet TM** qui précise la question de recherche, la justification et la faisabilité du projet, l'approche méthodologique envisagée, l'échéancier projeté et la direction du TM (DirTM et, le cas échéant, CoDirTM).
4. **Etape de validation formelle** du projet de TM et de l'engagement DirTM et, le cas échéant, CoDirTM ; sous la responsabilité du·de la responsable de module TM, en collaboration avec les responsables d'orientation.
5. Rédaction du protocole de recherche TM, validé par la Commission TM composée du·de la responsable du module TM, du·de la responsable d'orientation et du·de la DirTM et/ou du CoDirTM du TM concerné. Cette étape ne donne pas lieu à une note ni à l'octroi d'ECTS.  
**Etape de validation formelle.** Le cas échéant, le projet sera également soumis à la Commission d'éthique compétente. Aucune collecte de données ne débutera avant la validation du protocole par le MScSa et, le cas échéant, avant l'obtention des validations requises par la Commission d'éthique compétente.
6. Collecte des données, analyse et interprétation des données et rédaction  
Le TM est mené de façon autonome. Les étudiant·es sont responsables de l'avancement de leur projet.
7. Choix du jury et planification de la soutenance  
Selon le calendrier prévu dans les DA TM ; validation par le·la responsable de module TM en collaboration avec le·la responsable d'orientation.
8. Dépôt du mémoire de master  
Selon le calendrier prévu dans les DA TM (environ 4 semaines avant la date de la soutenance).
9. Soutenance  
La soutenance est en principe publique. Deux périodes de soutenances sont prévues par année académique : en semaines 8 et 9 pour le semestre d'automne et en semaines 25 et 26 pour le semestre de printemps.

Des séminaires TM sont organisés sur l'ensemble de la formation pour soutenir le processus.

Les délais et les modalités à respecter pour chacune des étapes décrites ci-dessus sont définis et détaillés dans les DA TM.

## 6. Modalités d'évaluation et de validation

Le contenu et la forme du mémoire attendus ainsi que les critères d'évaluation du mémoire et de la soutenance sont spécifiés dans les DA TM.

Tous les modules de la formation (correspondant à 60 ECTS) doivent être validés pour pouvoir soutenir le TM. Si l'ensemble des modules n'est pas validé entre la date du dépôt et la date prévue de la soutenance, cette dernière doit être reportée.

La validation du module repose sur l'évaluation :

- a) du mémoire de master (document écrit) (1/2 de la note)
- b) de la soutenance orale (1/2 de la note)

La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux parties a et b, selon les coefficients spécifiés ci-dessus. Les notes partielles sont attribuées au dixième et la moyenne du module est arrondie au demi-point.

Le module est validé si l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 4.

En cas de binôme, une note de soutenance est attribuée à chaque étudiant·e et elle peut être différente. Elle permet de distinguer les compétences de chacun·e.

En cas d'évaluation du mémoire de master (partie écrite) inférieure à 3 par le jury, l'étudiant·e en est informé·e avant la date prévue de la soutenance. Un échec au module TM est alors prononcé et la soutenance est annulée. Dans ce cas, la note attribuée au module sera celle du mémoire de master et le module doit être répété.

Le jury peut demander des modifications mineures au mémoire de master suite à la soutenance. Les modifications doivent être apportées dans un délai maximum d'un mois après la soutenance. La note est libérée et définitivement octroyée lorsque les modifications apportées répondent aux exigences posées dans le protocole d'évaluation.

Le mémoire de master est soumis à un logiciel de détection du plagiat. Toute fraude, tentative de fraude ou plagiat entraîne l'attribution de la note 0 au module. L'application de règles disciplinaires complémentaires est réservée (Règlement de la filière).

Le dépôt du mémoire doit avoir lieu avant l'atteinte de la durée maximale des études et au plus tard deux semestres après la durée prévue des études (pour les étudiant·es à plein temps : à la fin du 5<sup>e</sup> semestre d'études). En cas de non présentation dans ce délai, un échec au module est prononcé et la note de 0 est attribuée (Règlement de la filière). Le module peut être répété pour autant que la durée maximale des études ne soit pas dépassée.

Les étudiant·es à plein temps qui souhaitent prolonger la durée prévue de leurs études (en principe 3 semestres) doivent soumettre une demande écrite de prolongation de la formation. En l'absence de demande de prolongation validée par le·la responsable de filière, si l'étudiant·e ne dépose pas son mémoire dans les délais prévus, un échec est prononcé et la note de 0 est attribuée (Règlement de la filière). Le module peut être répété pour autant que la durée maximale des études ne soit pas dépassée.

### 7. Modalités de remédiation et de répétition

#### Remédiation

- Remédiation possible, en cas de note au module, arrondie au demi-point, égale à 3.5.
- Pas de remédiation
- Autre (précisez) : ...

La remédiation portera sur la ou les parties jugées insuffisantes. Le jury consigne dans le protocole d'évaluation les lacunes identifiées. Il détermine quels compléments doivent être apportés au mémoire et si une soutenance doit être réorganisée.

Les compléments doivent être soumis au·à la DirTM au plus tard à la date de dépôt des mémoires du semestre qui suit la première soutenance, tout en respectant la durée maximale des études.

Le jury procède à l'évaluation du mémoire, comprenant les compléments apportés, et de la soutenance le cas échéant.

Lorsque les résultats de la remédiation sont suffisants, la note de 4 est attribuée au module et les crédits sont alloués.

En cas d'échec à la remédiation ou de non remise des compléments dans les délais, la note du module reste celle obtenue avant remédiation, les crédits ne sont pas alloués et le module doit être répété.

#### Répétition

En cas de note au module, arrondie au demi-point, inférieure à 3.5, le module est répété. Le jury consigne dans le protocole d'évaluation les lacunes identifiées et y formule des recommandations quant à la poursuite du TM avec la même question de recherche ou s'il est souhaitable de choisir un nouveau sujet. Dans les deux cas, une nouvelle version de mémoire de master doit être déposée et une soutenance réorganisée.

Une note au module, arrondie au demi-point, inférieure à 4 à la répétition entraîne l'échec définitif. En cas de répétition du module, la remédiation n'est plus possible.

Dans le cas où l'étudiant·e se retrouve en situation de remédiation ou de répétition, la durée maximale des études reste inchangée, soit 6 semestres au maximum.

### 8. Remarques

La possibilité et les modalités d'utilisation de l'Intelligence Artificielle générative dans le cadre du module sera précisée lors de l'introduction du module. Si une utilisation est autorisée dans les travaux à rendre, elle doit être déclarée par l'étudiant·e (référence : moodle HES-SO numérique – [l'IA dans l'enseignement à la HES-SO](#) – Etudier avec l'IA). Toute utilisation d'une IA générative dans des activités pour lesquelles elle a été interdite sera sanctionnée et assimilée à une fraude.

### 9. Bibliographie principale

- Académie suisse des sciences médicales (2015) : Recherche avec l'être humain : un guide pratique. <https://www.samw.ch/fr/Ethique/Apercu-des-themes/Recherche-avec-l-etre-humain.html>
- HES-SO : intégrité scientifique. <https://www.hes-so.ch/recherche-innovation/integrite-scientifique>
- Académies suisses des sciences (2021) : code d'intégrité scientifique. [https://api.swiss-academies.ch/site/assets/files/25606/kodex\\_layout\\_fr\\_web.pdf](https://api.swiss-academies.ch/site/assets/files/25606/kodex_layout_fr_web.pdf)

Reprend également la définition de la qualité d'auteur dans les publications scientifiques, initialement publiée séparément dans :

- Académies suisses des sciences (2013) : Qualité d'auteur des publications scientifiques. [https://www.samw.ch/dam/jcr:8595b47e-3a72-41b2-97d3-8542e9ebb27b/recommandations\\_academies\\_qualite\\_d\\_auteur\\_publications\\_scientifiques.pdf](https://www.samw.ch/dam/jcr:8595b47e-3a72-41b2-97d3-8542e9ebb27b/recommandations_academies_qualite_d_auteur_publications_scientifiques.pdf)
- HES-SO numérique : l'Intelligence Artificielle dans l'enseignement à la HES-SO. <https://numerique.hes-so.ch/course/view.php?id=254>
- Belleville Geneviève (2014). Assieds-toi et écris ta thèse ! Trucs pratiques et motivationnels pour la rédaction scientifique. Presses de l'Université Laval.
- Méthodologies de recherche : se référer à la bibliographie est cours de méthodologies de recherche.

### 10. Enseignant·es

**Enseignant·es** : Marie-Julia Guittier et intervenant·es dans les différents séminaires.

**Assistant** : Romain Frosio

**Nom du responsable de module** : Marie-Julia Guittier

**Descriptif validé le 01.10.2025 par** Ludvine Soguel Alexander